

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....05 DECEMBRE 2013

Présents : M. MADEDDU, B. MARIATTE, A. MASSON, JM PIERRET, MH CUNIN, JM GAUSSURON, F. CLAUDON, MP RICHARD

Absents : ML LAUSMANN

Absents excusés P. GALLION a donné procuration à MH CUNIN, F. MICHALOVITCH a donné procuration à A. MASSON, D. WEBER a donné procuration à M. MADEDDU, F. LAMBERT a donné procuration à B. MARIATTE, A. HERRY

Secrétaire : JM GAUSSURON

1) Budget Général : décision modificative n° 2:

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

2) Budget Général : admission en non valeur :

Les membres du Conseil Municipal décident d'admettre en non valeur l'état de Monsieur le Percepteur rectifié.

3) Budget de l'eau : admission en non valeur :

L'assemblée délibérante décide d'admettre en non valeur les sommes irrécouvrables présentées par Monsieur le Percepteur.

4) Demande de subvention : amicale des Sapeurs Pompiers:

Une subvention est attribuée à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Léonard en contrepartie des travaux de peinture effectués bénévolement dans les nouveaux locaux du centre de secours.

5) Demande de subvention : association AFN :

Le Conseil Municipal accorde le versement d'une subvention à l'association AFN pour la vaisselle offerte à la municipalité.

6) Demande de soutien financier d'une habitante de la commune pour la pratique sportive de haut niveau en échange de publicité :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à une jeune sportive de Saint-Léonard pour l'aider financièrement à la pratique de haut niveau de VTT, cyclisme et triathlon.

7) Election des délégués représentant la commune au sein du sivu d'assainissement du Val de Meurthe:

Monsieur Marc MADEDDU, Monsieur Bernard MARIATTE et Monsieur Jean-Marc PIERRET sont élus délégués au SIVU assainissement du Val de Meurthe à la majorité absolue

8) Election du délégué représentant la commune au sein de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe :

Monsieur Marc MADEDDU est élu délégué au sein de la Communauté de Communes des Vallées de la Haute Meurthe à compter du 1^{er} janvier 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....05 DECEMBRE 2013

9) Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale :

Le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion des collectivités suivantes :

Communes de Madegney, Brechainville, la Communauté de Communes des Hauts Champs et le Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Hure.

10) Adhésion à l'Agence Technique Départementale :

Dans le cadre de la disparition de l'ATESAT, le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer à l'Agence Technique Départementale dont l'objectif est d'aider les collectivités à réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie.

11) Régulation d la circulation des poids lourds dans le massif vosgien : soutien

Le Conseil Municipal s'associe à la proposition des 4 niveaux de service proposés par le Président de l'Association du massif vosgien en vue d'inciter les poids lourds à emprunter le tunnel à un coût moins élevé.

12) Convention avec l'association ETC ...Terra :

L'association ETC...Terra propose une intervention pour sensibiliser les jeunes du club ado aux appareils électriques et électroniques. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention s'y rapportant.

13) Convention avec l'association ADM :

L'association ADM propose l'élaboration d'un livret de médiatisation entre les parents et les ados sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour cette prestation.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....
pour être affiché le 31 décembre 2013 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 31 décembre 2013

Le Maire,
Marc MAEDDU

